

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 7 (1931-1932)
Heft: 25

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La remise du « Fanion des Rangiers » fit aussi l'objet d'une manifestation très émouvante, au cours de laquelle MM. Joset, adjudant du Bat. 24, et Hofer, directeur à Moutier, prononcèrent des paroles empreintes de la plus franche cordialité.

M. Vuilleumier, au nom de la Société Feldschützen de Bâle, adressa encore des remerciements sincères aux organisateurs, et remit à ces derniers un superbe vitrail aux armoiries de sa société.

Le cantique suisse, joué par la fanfare et chanté par l'assistance, constitua le point final de cette émouvante cérémonie patriotique et puis ce fut la dislocation.

Les organisateurs peuvent être fiers de ce 2^{me} Tir des Rangiers. Ils ont droit à de sincères félicitations et à de chaleureux remerciements.

Cap. A. R.

Petites nouvelles

La Fabrique d'armes Madsen, de Copenhague, déjà connue par sa mitrailleuse légère et son canon automatique de 2 cm contre avions et chars, a créé et mis au point une grenade à fusil dont les propriétés méritent d'être prises en considération.

Cette grenade affecte la forme générale d'une bombe à ailette, analogue, en plus court et en plus trappu, à l'obus Stokes-Brandt. Son diamètre maximum est de 51 mm. Elle pèse 525 grammes et contient 90 grammes d'un explosif très brisant, ce qui nécessite une fort résistance de l'acier employé pour le corps du projectile.

La portée minimum est de 150 mètres et sa portée maximum de 650 mètres. Son tir nécessite l'emploi d'un chevalet pour le fusil.

Il est important de noter que la maison Madsen a prévu l'emploi de cette grenade sur son canon de 2 cm. Dans ce cas, il faut adapter à la pièce un tromblon spécial. Le poids du projectile est alors de 1 kilogramme.

Les techniciens allemands suivent avec beaucoup d'intérêt l'évolution de cet engin appelé à jouer un rôle important dans le combat d'infanterie.

* * *

La Rivista Marittima parle de la découverte d'un nouveau métal léger et résistant, baptisé « Curmin », faite par un ingénieur japonais. Ce métal, avec la même densité que l'aluminium, présente une résistance suffisante pour être employé à la construction des coques de navires et, éventuellement, des blindages de chars.

* * *

Les informations relatives à la pénétration extraordinaire des projectiles Gerlich, qui permettent à tout fantassin de percer, d'un coup de fusil, un blindage de 12 mm, ont amené les techniciens anglais à renforcer le blindage des chars. D'après le « Daily Telegraph », on serait arrivé, dans cet ordre d'idées, à une amélioration de 40 %, ce qui mettrait les chars à l'abri des balles Gerlich. Des chars légers, ainsi protégés, seraient mis en service au cours des prochaines manœuvres anglaises.

* * *

Pour la cinquième fois depuis 1922, le parlement danois a voté, en première lecture, une loi de désarmement (1931).

Cette loi supprime les ministères de la guerre et de la marine, ordonne la destruction des fortifications et l'utilisation des établissements militaires pour des usages civils.

L'infanterie comprend cinq détachements (autrefois régiments). Chaque détachement a deux sous-détachements (bataillons). Chaque sous-détachement est composé de quatre groupes cyclistes et un groupe d'engins. Le groupe cycliste comprend 2 officiers et 132 hommes, 16 mitrailleuses légères, 5 autos, 2 motos, 120 cycles. Le groupe d'engins a 3 officiers, 200 hommes, 10 canons et mortiers, 24 autos, 2 motos. Les canons d'accompagnement sont du calibre 20 à 30 millimètres; les mortiers, des Stokes-Brandt de 81 millimètres.

L'aviation comprend une escadrille de dix avions.

La marine est placée sous l'autorité d'un directeur. Elle comporte 6 moniteurs de 18 à 24 patrouilleurs, 12 hydravions, ainsi que des poseurs de mines et dragueurs. (« Militaire Spectator ».)

Schulen und Kurse.

Infanterie:

1. Division vom 28. September bis 3. Dezember, Lausanne; Mitrailleure, Genf.
2. Division vom 28. September bis 3. Dezember, Liestal.
3. Division vom 28. September bis 3. Dezember, Thun; Mitrailleure, Wangen a. A.
4. Division vom 28. September bis 3. Dezember, Aarau und Luzern.

5. Division vom 7. September bis 12. November, Bellinzona.

Offiziersschule.

- Motorwagentruppe vom 5. September bis 5. November, Thun.

Unteroffiziersschulen.

- Spezialkurs für Mittr.-Büchsenmacher vom 5. bis 17. September, Bern (W.-F.).
- Veterinärtruppe. Hufschmiedkurs vom 29. September bis 25. November, Thun.

Wiederholungskurse.

2. Division:

- I.-Br. 4 vom 12. bis 24. September.
- Geb.-I.-Br. 5 vom 26. September bis 8. Oktober.
- I.-Br. 6 vom 12. bis 24. September.
- Rdf.-Kp. 2 vom 12. bis 24. September.
- Rdf.-Kp. 22 vom 12. bis 24. September.
- Frd.-Mitr.-Abt. 2 vom 12. bis 24. September.
- Drag.-Abt. 2 vom 12. bis 24. September.
- F.-Art.-R. 3 vom 9. bis 24. September.
- F.-Art.-R. 4 vom 9. bis 24. September.
- F.-Hb.-Abt. 26 vom 9. bis 24. September.
- Art.-Beob.-Kp. 2 vom 9. bis 24. September.
- Sap.-Bat. 2 (Stab und Kpn. I, II, III/2) vom 12. bis 24. September.
- Geb.-Sap.-Kp. IV/2 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Tg.-Kp. 2 vom 12. bis 24. September.
- Geb.-Tg.-Kp. 12 vom 26. September bis 8. Oktober.
- San.-Abt. 2 vom 12. bis 24. September.
- Geb.-San.-Abt. 12 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Vpf.-Kpn. I, II/2 vom 12. bis 24. September.
- Geb.-Vpf.-Kp. III/2 vom 26. September bis 8. Oktober.

3. Division:

- I.-Br. 7 vom 26. September bis 8. Oktober.
- I.-Br. 8 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Geb.-I.-Br. 9 vom 12. bis 24. September.
- Rdf.-Kp. 3 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Rdf.-Kp. 23 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Frd.-Mitr.-Abt. 3 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Drag.-Abt. 6 vom 26. September bis 8. Oktober.
- F.-Art.-R. 5 vom 23. September bis 8. Oktober.
- F.-Art.-R. 6 vom 23. September bis 8. Oktober.
- F.-Hb.-Abt. 27 vom 9. bis 24. September.
- Geb.-Art.-Abt. 3 vom 9. bis 24. September.
- Art.-Beob.-Kp. 3 vom 23. September bis 8. Oktober.
- Sap.-Bat. 3 (Stab, I, II, III/3) vom 26. September bis 8. Oktober.
- Geb.-Sap.-Kp. IV/3 vom 12. bis 24. September.
- Tg.-Kp. 3 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Geb.-Tg.-Kp. 13 vom 12. bis 24. September.
- San.-Abt. 3 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Geb.-San.-Abt. 13 vom 12. bis 24. September.
- Vpf.-Abt. 3 (Stab, I, II/3) vom 26. September bis 8. Oktober.
- Geb.-Vpf.-Kp. III/3 vom 12. bis 24. September.

Festungsbesatzungen:

St.Gotthard:

- Fest.-Art.-Abt. 3 vom 2. bis 17. September.
- Fest.-Art.-Abt. 4 vom 2. bis 17. September.
- Fest.-Art.-Kp. 8 vom 23. September bis 8. Oktober.
- Fest.-Art.-Kp. 15 vom 2. bis 17. September.

Armeetruppen:

- Rdf.-Abt. 2 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Drag.-R. 3 vom 12. bis 24. September.
- Drag.-R. 4 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Schw.-Art.-R. 2 vom 23. September bis 8. Oktober.
- Schw.-Mot.-Kan.-Btr. 9 vom 21. September bis 6. Oktober.
- Ballon-Kp. 3 vom 23. September bis 8. Oktober.
- Schweib.-Kp. 2 vom 23. September bis 8. Oktober.
- Funker-Rep.-Zug vom 26. September bis 8. Oktober.
- Flieger-Abt. 5 vom 13. bis 28. September.
- Photogr.-Zug 2 vom 13. bis 28. September.
- Bäcker-Kp. 2 vom 12. bis 24. September.
- Bäcker-Kp. 3 vom 26. September bis 8. Oktober.
- Bäcker-Kp. 4 vom 12. bis 24. September.

Landwehr.

2. Division: Rdf.-Kp. 23 vom 12. bis 24. September.

3. Division: Rdf.-Kp. 23 vom 26. September bis 8. Oktober.

- Festungsbesatzungen: Fest.-Art.-Abt. 3 vom 2. bis 14. Sept.
- Fest.-Art.-Abt. 4 (Stab und Kpn. 9, 10, 11) vom 2. bis 14. September; Kp. 8 vom 23. September bis 5. Oktober.

- Btr. 93 vom 7. bis 19. September.

- Funker-Rep.-Zug vom 26. September bis 8. Oktober.
- Bäcker-Kp. 4 vom 12. bis 24. September.